



Escroquerie à la carte bleue

Par **mbenamor**, le **04/10/2010** à **12:44**

Bonjour,

Je suis accusée pour escroquerie à la carte bleue, et maintenant j'attends d'être convoquée de nouveau au poste de police pour passer en jugement.

Je voudrais connaître les risques d'une telle accusation sachant que j'ai un casier vierge.

Je voudrais connaître la peine maximale et qu'est-ce que je pourrais faire pour que cela ne figure pas sur le B3 et que j'encoure pas une peine de prison.

Merci

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **16:46**

ça dépend de ce que vous avez fait : abus de confiance, escroquerie, vol, recel etc.

Et surtout d'urgence, prendre un avocat